

mairie@douvres.fr

De: Enquête PLU
Envoyé: mardi 2 décembre 2025 09:02
À: mairie@douvres.fr
Objet: TR: OAP MOLLARD
Pièces jointes: courrier 10 11 2025 enquête publique.pdf



Bonjour

Pouvez vous inclure cette observation dans le registre des observations ainsi que sur le site internet.

Vous en remerciant par avance,

Bien cordialement,

Catherine Brun

Commissaire enquêtrice

De : ad.ferroussat@laposte.net <ad.ferroussat@laposte.net>

Envoyé : lundi 1 décembre 2025 17:40

À : Enquête PLU <enquete.plu@douvres.fr>

Objet : OAP MOLLARD

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint un exemplaire du courrier remis en main propre, le 10 novembre 2025 à Madame la commissaire enquêtrice.

Bien cordialement.

Annie FERROUSSAT

L'exemplaire remis le 10/11/2025 à MME BRUY
Commissaire enquêtrice

Annie FERROUSSAT
83 route du MOLLARD
01500 DOUVRES

Madame ou Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de DOUVRES
140 place de la BABILLIERE
01500 DOUVRES

Enquête publique Révision du PLU
OAP MOLLARD

DOUVRES, le 10 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Comme cela a été évoqué par courrier du 23 juin 2025 remis à la mairie de DOUVRES, concernant l'OAP MOLLARD, il est prévu la création de végétation le long du chemin d'accès existant et sur la partie Nord de la parcelle constructible.

D'une part, lors de la construction des deux maisons existantes, il nous a été demandé un chemin d'accès de 6 mètres afin que les véhicules puissent se croiser ; ce qui a été fait. Planter une haie le long de ce chemin, en respectant le recul imposé par l'article L 671 du code civil (50 cm pour une haie inférieure à 2m de haut) et en prenant en compte la largeur d'une haie entretenue (entre 1.5 et 2 m selon le type d'arbres) engendrerait un rétrécissement d'au moins 1.5 m de la voie d'accès, la portant alors à 4,50 m avec un flux de véhicules plus important du fait de la densification du terrain. Le croisement sera ainsi rendu compliqué tout comme l'accès pour les véhicules de secours.

D'autre part, la canalisation publique de récupération des eaux pluviales DOUVRES – LE MOLLARD est implantée de part et d'autre de la limite de propriété au Nord (cf photo grille de récupération des eaux pluviales et trappe de visite) là où l'OAP prévoit la plantation de la végétation. Cette canalisation est enterrée à faible profondeur (20 à 25 cm environ comme le montrent les photos jointes) rendant impossible la plantation d'une haie pour les raisons suivantes :

- Profondeur de la fosse pour planter les arbustes inférieure à 20 cm ce qui rendra compliqué voir impossible leur plantation et plus encore leur chance de se raciner et de pousser ;
- Risque que le système racinaire (pour les arbustes qui arriveraient à prendre) engendre des dommages sur la canalisation voire une casse de celle-ci.

A cela s'ajoute le fait que les eaux pluviales des deux maisons existantes ainsi que les eaux de ruissellement du chemin d'accès existant sont raccordées sur cette canalisation publique en traversant le chemin et seront donc également sous la haie prévue par l'OAP.

De plus, planter une haie le long du chemin bouchera la visibilité des usagers (véhicules, piétons, vélos, tracteurs, cars...) venant du MOLLARD et créera un risque supplémentaire au niveau du carrefour.

Enfin, ce secteur a toujours été constitué d'une prairie de pâture ouverte composée de plusieurs prés séparés par de simples clôtures et sans présence de haie significative. Imposer la plantation d'une haie à cet endroit modifierait considérablement cette perspective d'ouverture du paysage.

Par ailleurs, l'OAP prévoit un point d'apport des déchets au Nord du chemin d'accès, côté MOLLARD afin de « limiter l'accès aux véhicules techniques à l'intérieur du quartier ».

Vu la configuration du site et la présence de divers réseaux (au Nord de l'accès : canalisation publique d'eaux pluviales grille et trappe de visite, au Sud de l'accès : canalisations et compteurs d'eau potable, lignes et compteurs électriques, fibre pour les deux maisons existantes ainsi que canalisation et branchement d'eaux usées pour la maison existante en contrebas), il sera techniquement impossible qu'il soit imposé la construction d'une plateforme bétonnée avec éventuellement des murs d'enceinte afin de créer un local poubelles pour le site du fait de la présence de ces réseaux de part et d'autre de l'accès. Ces différents réseaux et compteurs doivent rester accessibles en tout temps pour une éventuelle intervention d'urgence. Les déchets continueront comme actuellement à être conservés par chaque habitation et approchés de la route du MOLLARD pour le jour de la collecte.

Je vous demande donc que le bon sens l'emporte et que ces deux points soient modifiés sur le PLU définitif afin d'optimiser la sécurité tant au niveau de l'accès que de la circulation interne au site et de préserver la canalisation publique et les canalisations privées existantes de récupération des eaux pluviales ainsi que les différents branchements et compteurs.

Dernier point : MOLLARD s'orthographie avec 2 L (erreur de GOOGLE MAPS?).

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Annie FERROUSSAT

